ANALYSE

D'UN

ENTRETIEN

SUR LA

CONSERVATION DES ETABLISSEMENS

DU

Bas-Canada,

DES LOIX, DES USAGES, &c.

DE SES

HABITANS.

PAR UN CANADIEN,

DANS UNE LETTRE A UN DE SES AMIS.

MONTREAL:

IMPRIME' CHEZ JAMES LANE.

1826.

AVERTISSEMENT.

En présentant cet ouvrage au public, on croit devoir avertir que ce n'est point un tableau d'imagination; que le titre qu'il porte n'est point une invention de l'auteur pour piquer la curiosité. C'est une réalité. Il rend compte d'un entretien qu'il a eu en effet, il y a un peu plus de six ans. On verra comment il fut provoqué.

Ce petit ouvrage fait partie d'un journal tenu et écrit en forme de lettres pendant le cours d'un voyage fait dans un des états voisins, et d'une résidence de plusieurs semaines dans les environs de sa capitale. A l'exception d'une couple de ces lettres qui ont vu le jour dans deux de nos feuilles périodiques, Il est resté inédit.

De toutes les lettres dont ce journal se compose, celle-ci est de beaucoup la plus longue. Il sufit de considérer la nature du sujet qui s'y trouve discuté pour en sentir la raison. On imagine bien aussi que ceux dont-il est question dans les autres sont assez généralement étrangers à celui-ci. On pouvoit dès lors convenablement la détacher du reste, et on a pris en conséquence le parti de la publier séparément.

Il est à propos de faire remarquer qu'il y a déjà près de dix huit ans qu'il parut à Montréal, une petite brochure sur le même sujet. Ce n'étoit comme celui-ci qu'un essai très imparfait. Il dut pourtant faire quelque sensation alors; l'auteur y défendoit les vrais intérêts du gouvernement, en défendant la cause de ses compatriotes que l'on calomnioit alors comme on

les avoit calomniés à diverses époques depuis la conquête, ce que l'on fit, surtout deux ans après, comme on les a si souvent calomniés depuis, comme on l'a fait encore récemment. On imagine bien qu'il n'a pas été épargné lui-même. Cependant les préjugés et les passions n'ont pas pu réussir à effacer entièrement l'impression qui en étoit résulté, encore moins à ébranler les faits qu'il invoquoit. Les événemens qui ont suivi, prévus et annoncés alors, ont mis le sceau à l'évidence de ces importantes vérités. Les faits eux-mêmes se sont multipliés et ont jetté sur elles un éclat encore plus frappant. Les intrigues ni la violence ne pouvoient les obscurcir sans retour. D'un autre côté, si l'auteur a bien vu alors, ce n'est pas à une sagacité particulière qu'il doit cet avantage. Mais il aimoit son pays; il étoit attaché à son gouvernement dont il respecte, dont il chérit les principes. Il étoit guidé dans ses recherches par le sentiment des obligations qui le lioient à l'un et à l'autre. Cette politique en vaut bien une autre. Avec ce fil, il est aisé de ne pas s'égarer.

Maintenant, laissant de côté tous les faits antérieurs à mil huit cent dix, et détournant les yeux du tableau que nous présente cette lugubre et trop mémorable époque, je demanderois à tout homme pénétré d'un attachement sincère et éclairé pour le gouvernement Anglois, s'il peut croire que les événemens de la dernière guerre eussent suivi la direction qu'on leur a vu prendre, en supposant que les vœux des ennemis des Canadiens et de leurs établissemens eussent été comblés, et que les idées que le gouverneur Craig lui-même parut un instant adopter se fussent réalisées.

On voudra bien se rappeller qu'il n'étoit question de rien moins que de renverser tout l'édifice des droits des Canadiens: c'étoit des séditieux, des rebelles, des traîtres. Il falloit suivre pour ce pays la marche tracée par le gouvernement de l'Irlande dans des temps de fanatisme, de barbarie ou d'ignorance, et on n'a pas rougi de l'écrire même depuis. Il falloit proscrire les établissemens des anciens habitans de la Province, leurs

loix, leurs usages. C'étoit les proscrire eux-mêmes. On le sentoit. On les trouvoit de trop sur cette terre qui leur avoit donné naissance, arrosée de leur sang, honorée par leur valeur, comme si leur présence l'avoit souillée. Enfin on alloit jusqu'à méditer le renversement de la forme du gouvernement lui-même, demander à grands cris qu'on leur arrachât cette constitution devenue l'objet de notre juste attachement, parcequ'elle pouvoit nous fournir quelques moyens de résister à ces projets de spoliation.

Revenant à l'auteur des considérations, observons encore qu'il rappelloit à l'administration ce qu'elle devoit aux Canadiens à titre de devoir et de justice, comme pour l'intétêt du gouvernement de la mère-patrie elle-même. Il lui faisoit remarquer qu'arracher à un peuple les établissemens dont on ne pouvoit le priver sans injustice, ce n'étoit pas seulement l'immoller à la cupidité, fournir des prétextes pour le tyranniser, mais encore le rendre étranger à son gouvernement, déraciner dans le cœur des citoyens tout sentiment d'intérêt dans la chose publique, qui seul peut nourrir et fortifier celui de l'attachement envers la métropole. Il faisoit voir que cette vérité de tous les temps et de tous les lieux étoit surtout applicable à cette Province à raison de sa situation particulière, des rapports dans lesquels elle se trouvoit et avec sa métropole et avec les pays dont le nôtre étoit environné, et de plusieurs autres circonstances également frappantes. Il observoit surtout qu'en suivant cette conduite, on privoit l'Angleterre de l'ascendant de son influence morale sur cette colonie, pour donner ce levier à une autre puissance qui ne pouvoit en user qu'au préjudice de celle à qui on l'enlevoit, aussi bien que de ses propres enfans. Enfin il faisoit voir clairement que le gouvernement François lui-même n'avoit successivement perdu ses colonies de l'Amérique du nord que parcequ'il y avoit foulé aux peids les droits de ses sujets et paralysé les efforts du plus noble patriotisme, en mettant le despotisme à la place des loix.

Ce sont ces importantes considérations qui se trouveront de

nouveau développées dans la lettre que l'on va lire. Le public sentira de lui-même les motifs qui ont porté à mettre ce tableau sous ses yeux, sans qu'on ait besoin d'entrer dans aucune explication à ce sujet.

re. Le pu-
à mettre ce
er dans au-

*— *—, 1er. Septembre, 1819.

Pendant le peu de jours que nous nous sommes arrêtés à *— *—, avant de venir prendre notre hébergement dans ce village, j'ai eu avec une couple d'Anglois un entretien dont le sujet ne peut manquer de t'intéresser aussi vivement que moi-même. Acteur dans la scène, elle étoit telle que je ne pouvois y jouer un rôle secondaire. Il étoit question du Bas-Canada, de la conduite que le Gouvernement Anglois avoit tenue, et de celle qu'il devoit tenir à notre égard. Il m'a fallu soutenir la cause de mon pays. Je crois l'avoir plaidée avec quelqu'honneur, et j'ai pu me convaincre que ce n'étoit pas absolument sans succès que j'ai combattu des erreurs audessus desquelles le talent peut s'élever, mais dont l'ignorance est presque toujours dupe ou victime. Nous avons dû discuter en même temps plusieurs questions de haute politique et de morale publique, qui se lioient naturellement au sujet de notre conversation. Je dois ajouter que j'ai éprouvé de la satisfaction dans cette occasion, parce que je me rencontrois avec des hommes éclairés et instruits, et que chez des personnes de cette espèce, les préjugés nationaux ou autres n'étouffent pas, comme cela arrive toujours chez les ignorans et les fanatiques, tous les sentimens de la justice, et ne couvrent pas la vérité d'un voile impénétrable. D'ailleurs on peut parvenir à dissiper l'erreur quand elle n'est pas la fille des passions. Son règne est inébranlable, quand une cupidité sordide et une ambition ignoble unie à l'ignorance lui servent de trône.

Pour te mettre à même de bien entendre le sujet de notre

discussion, je dois préluder par te dire que pendant notre séjour à *——, outre les livres que nous avions apportés avec nous, j'ai lu, suivant ma coutûme, tous ceux qui ont pu nous tomber sous la main, quand ils m'ont paru pouvoir être de quelqu'utilité. Un jeune Anglois, entr'autres, a passé quelque temps avec nous. Il en avoit plusieurs. Dans l'un des ouvrages qu'il m'a prêtés, se trouvoient quelques passages qui avaient rapport au Canada en général, et au Bas-Canada en particulier. Ils étoient de nature à fixer mon attention, comme tu en pourras juger dans un instant, et ils me fournirent l'occasion de lui dire ainsi qu'à quelques autres, que l'auteur parloit évidemment du Bas-Canada sans le connoître, et qu'il ignoroit absolument l'état du pays et les circonstances dans lesquelles il se trouvoit relativement à l'Angleterre; que par cette raison, il ne pouvoit raisonner juste sur les principes qui devoient servir de règle à la conduite particulière du Gouvernement Anglois à notre égard. Un de ceux à qui je tenois ce langage en parut d'autant plus étonné qu'il étoit l'admirateur et l'ami de l'écrivain. Il faut convenir aussi que l'ouvrage a bien du mérite, et a dû couter beaucoup de recherches et de travail. Si cette partie pêche, c'est que l'auteur n'a jamais voyagé dans le Bas-Canada, et n'en parle qu'incidemment, et en passant, enfin emprunte de quelques autres les réflexions qu'il a mises au jour. Au reste un de ceux avec lesquels j'ai eu occasion de m'en entretenir, avoit quelque raison de mettre de l'importance à ce que je lui disois à ce sujet. Le résultat a été qu'à mon retour à *— *—, lieu de sa demeure, et où il est venu me rendre visite, j'ai été invité à passer une veillée chez lui. J'ai pu me convaincre que son intention avoit été de me ménager une entrevue avec un de ses amis, pénétré des sentimens et des opinions contre lesquels il m'avoit entendu me prononcer aussi décidément. Il n'a pas manqué de faire tomber la conversation sur l'ouvrage en question. Et nous en sommes venus bien vite à la partie sur laquelle a roulé l'entretien dont je t'ai parlé d'abord.

Suivant l'écrivain en question, le Parlement Britannique s'est rendu coupable d'une grande erreur en laissant et confirmant aux Canadiens du Bas-Canada, par les actes qu'il a passés pour cette Province, le droit de plaider dans leurs Cours, et de faire leurs loix en François. Ces actes sont dénués de toute sagesse et mettent des obstacles insurmontables à ce que le Bas-Canada soit jamais Anglois, et c'est, suivant lui, affoiblir la Colonie, au lieu d'ajouter à sa force comme un des postes avancés qui doit servir en quelque sorte de boulevart à cette partie de l'empire. « Tant que le Bas-Canada continuera d'être François par sa langue, sa religion, ses usages et ses mœurs, il est évident que ses habitans ne seront jamais bons sujets Britanniques. »

« Il parle ensuite de la nécessité de fortifier le Canada pour le rendre invulnérable de la part des Etats-Unis. » La raison qu'il donne comme devant engager l'Angleterre à donner plus d'attention à cet objet, et à mettre plus d'activité dans ses efforts pour parvenir à ce but, c'est que les Etats-Unis forment déjà un peuple dont l'ambition et la rivalité doivent lui donner tout à craindre, en songeant à la rapidité avec laquelle s'accroît leur puissance. C'est en vain que l'Angleterre se flatte d'avoir ce peuple pour ami. Si elle tarde trop à prévenir le danger, il ne sera bientôt plus temps de le détourner, et il sera inévitable. Elle perdra ses Colonies de l'Amérique du Nord, et avec elles ses possessions des Isles, &c. Telles sont les idées de l'auteur qui ont donné lieu à notre entretien. Ce sont aussi la doctrine et les principes développés alors pour les soutenir qui ont provoqué de ma part les observations dont je vais te rendre compte, et qui suffiront pour te faire connoître celles auxquelles elles servoient de réponse. Il seroit impossible sans doute de faire entrer dans ce cadre tous les détails d'une discussion qui a duré plusieurs heures. Je me contenterai d'en esquisser les principaux traits; tu peux compter sur la fidélité avec laquelle ils seront rendus.

Je lui ai fait remarquer que les exemples qu'il citoit n'étoient pas propres à appuyer les sentimens qu'il mettoit au jour, et

que les faits militoient contre les principes qu'il s'efforçoit d'établir. Il en avoit surtout appellé à la conduite des Romains. Suivant lui, c'étoit à la constance avec laquelle ils avoient travaillé à introduire partout leurs loix, leurs usages, leur langue et leurs mœurs qu'ils avoient dû la force et la stabilité de leur puissance. Je lui ai fait observer d'abord que, dans la partie occidentale de l'empire, si on en exceptait Chartage, les Romains n'avoient guères soumis à leur domination que des peuples qui se trouvoient dans l'état sauvage; que par la nature des choses elles-mêmes, les mœurs des peuples barbares devoient naturellement se former sur celles des nations civilisées qui les soumettoient, ou sous l'influence ou la domination desquelles ils se trouvoient placés par les circonstances. La raison en étoit évidente. Ils n'avoient pas en eux-mêmes les élémens de la civilisation. Les liens de la société n'étoient pas assez forts. Il falloit bien dès lors qu'ils prissent les mœurs, qu'ils adoptassent les usages et les lois capables de les resserrer. C'étoit pour eux un avantage. Ces changemens devenoient un obstacle à leur anéantissement. Au surplus, c'étoit un effet de la nécessité. C'étoit un cas extrême qui ne pouvoit servir de règle entre les nations policées.

Quant à Chartage, les Romains avoient exercé envers elle un acte de cruauté et de barbarie nationale. La guerre de ces deux Républiques était une guerre d'extermination. Mais sa destrustion n'avoit pourtant pas été seulement l'ouvrage de l'ambition et de la haine. Les Romains, en faisant de cette ville rivale un monceau de ruines, avoient cru travailler pour leur propre conservation. Leur opinion vraie ou fausse étoit qu'ils ne pouvoient se promettre de repos, pas même assurer leur existence, tant que cette implacable rivale existeroit.

On avoit tort de prétendre que les Romains eussent travaillé sans relâche, et dans tous les pays qu'ils avoient successivement soumis, à opérer cette métamorphose que l'on prétendoit signaler comme une preuve de leur profonde habileté dans l'art d'étendre et d'assurer leurs conquêtes, puisque c'étoit au con-

traire en montrant le plus souvent envers les peuples vaincus une extrême condescendance, qu'ils s'étoient d'abord fait une réputation de justice et de douceur qui leur avoit concilié leur respect et leur affection. Une conduite diamétralement opposée avoit perdu Chartage. C'étoit la dureté de son gouvernement qui avoit fait des peuples de tous les pays qui se trouvoient renfermés dans son empire autant d'ennemis acharnés à sa perte, et dont les efforts réunis à ceux des Romains avoient contribué à l'écraser.

Les Romains s'étoient sans doute souvent écartés de la route qu'une saine politique leur avoit d'abord tracée. Mais c'étoit quand la corruption avoit commencé à gangrener leur gouvernement. Devenus ivres d'une puissance à laquelle rien ne pouvoit plus résister, ils avoient fait ce que font tous les tyrans. Ils avoient abusé de leur force pour fouler aux pieds les loix de la justice comme celles de l'humanité. Mais leur décadence avoit marché de pair avec les actes de violence dont ils s'étoient rendus coupables. C'étoit aussi l'abyme dans lequel leur empire s'étoit englouti. En suivant la marche des faits et leur enchaînement dans l'histoire de cette nation, il étoit même impossible de ne pas voir que les parties de l'empire qui avoient résisté le plus longtemps aux effets destructeurs de ces causes d'affoiblissement et de dissolution, étoient exactement celles où les droits des peuples avoient été les moins violés, et où ces maîtres du monde s'étoient plus ou moins bornés à l'exercise de la *suprématie politique*. Tout ce qui composoit l'empire d'orient, habité par les Grecs, qui avoient conservé leurs loix, leurs usages, leur langue, enfin quelque chose de national dans leurs établissemens, dans leurs mœurs et dans leur gouvernement, avoient aussi soutenu l'empire et le nom Romain pendant des siècles après la chûte de Rome elle-même, et avec elle de tout l'empire d'occident. C'étoit au contraire les peuples qui avoient perdu leurs loix et leur langue, leurs usages et leurs mœurs, qui avoient été forcés d'adopter ceux de leurs vainqueurs, qui avoient les premiers lâchement succom-

bé sous les efforts de ces hordes de barbares du nord de l'Europe. Quels motifs auroient pu porter à repousser l'invasion des hommes qui depuis longtemps n'avoient plus de patrie?*

Je laisse ici de côté une foule d'autres traits analogues et de documens historiques que j'ai invoqués à l'appui de ces vérités pour venir de suite à une remarque qui trouvera ici naturellement sa place. J'ai observé qu'en supposant même que ces termes de comparaison ne fussent pas d'une exactitude aussi parfaite qu'ils l'étoient en effet, cette espèce de politique qui avoit pour but et pour moyens de métamorphoser ainsi les peuples, auroit eu chez les anciens des caractères de tyrannie et de violence beaucoup moins marqués et moins odieux que chez les modernes. Il n'y avoit qu'un très petit nombre d'hommes libres et propriétaires chez les premiers. La population étoit à-peu-près ce qu'elle est de nos jours dans les Antilles, et dans quelques autres parties de l'Amérique.† Les campagnes étoient cultivées par des esclaves, qui exerçoient aussi presque seuls dans les villes les arts méchaniques. Les maîtres, qui par là même jouissoient seuls du droit de cité, avoient sur ces esclaves celui de vie et de mort. Ils les regardoient à-peu-près comme les animaux de leurs champs. Ils les comptoient pour rien dans l'ordre de la société. Ils ne les considéroient que comme une propriété, et ne les estimoient qu'à raison de la va-

---

* Chose digne de remarque, la partie de l'Italie qui fut la dernière à se soumettre aux vainqueurs de l'empire d'occident fut ce qu'on appeloit la Grande Grèce, celle où la langue des Romains n'avoit pu, en dépit de leurs tentatives réitérées, l'emporter sur celle des habitans du pays!

† Cela est si vrai que la population de l'Attique étoit à-peu-près sous ce rapport dans le même état que celle de la partie Françoise de St. Domingue à l'époque de la révolution. Elle étoit composée d'environ cinq cent mille esclaves, trente mille citoyens et dix mille étrangers. La condition de ces derniers se rapprochoit beaucoup de celle des gens de couleur dans cette isle. Ils n'exerçoient aucun droit de citoyens actifs. Ils n'étoient point admis aux assemblées du peuple. C'étoit une classe mitoyenne entre les hommes libres et les esclaves. Il en étoit ainsi du reste de la Grèce. Quant aux Romains, ils s'en trouvoit parmi eux qui avoient jusqu'à vingt mille esclaves.

leur des services qu'ils en tiroient, comme le sol ou ses productions. Dans un semblabe état de choses, il eut été sans doute moins injuste d'exiger que les citoyens se prêtassent à des changemens qui étoient nécessairement moins durs à subir comme plus faciles à opérer, ne fût-ce qu'à raison du petit nombre d'hommes qu'ils pouvoient affecter, de la supériorité de leurs lumières, des richesses, du loisir de ces êtres privilégiés. Il en étoit tout autrement chez les nations modernes où la majorité des habitans avoit plus ou moins de propriétés, où tous sans exception étoient libres et par celà même possédoient en commun leurs loix, leurs usages, leurs coutûmes, le palladium de tous les autres droits et leur unique sauvegarde au même titre que tout le reste de ce qui leur appartient.

Enfin chez les anciens, les principes de la morale étoient assez peu développés.

Passant de ces temps anciens à des époques moins éloignées du nôtre, je lui ai fait observer que les évènemens dont l'histoire nous a conservé le souvenir pendant les convulsions qui avoient accompagné la chûte de l'empire Romain, et le cahos qui avoit succèdé à ces grands déchiremens ne méritoient guères d'arrêter notre attention dans une discussion comme celle dans laquelle nous nous trouvions engagés. On devoit en dire à-peu-près autant de tout le moyen âge. La barbarie avoit enfin triomphé. C'étoit pendant cette période funeste qu'on avoit vu les nations excercer les unes envers les autres ce genre d'oppression contre lequel j'élevois la voix, les nations dominantes détruire tous les établissemens du peuple vaincu, le réduire par là même à la condition des esclaves. Delà aussi étoient nés tous les fleaux qui peuvent tourmenter l'espèce humaine. Jamais peuple ne s'étoit sous ce rapport trouvé dans une situation plus affreuse que les Anglois après la conquête qui soumit leur pays aux Rois Normands et qui eut des suites si funestes. * Ces vainqueurs également avides et féroces mi-

---

* Il seroit difficile, dit un historien Anglois, de trouver dans l'histoire une

rent ce systême en pratique. Les lois nouvelles se rédigèrent en François, et on changea, on abolit les anciennes. Il n'étoit pas permis de plaider dans une autre langue dans les Cours de Justice. On l'apprenoit par ordre du gouvernement dans toutes les écoles. On n'en parloit pas d'autres dans le Palais des Rois. Bientôt la langue comme le nom Anglois devint un opprobre. Du mépris à l'injustice, il n'y a qu'un pas; ou plutôt quand on veut écraser un peuple, on commence par l'avilir. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. L'Angleterre devint et continua d'être pendant plus de deux siècles un théâtre de rapines et de brigandages, de dévastations et de meurtres. Les suites furent pour la nation comme pour les individus, la perte de leurs droits et de leurs propriétés, de tous leurs établissemens qui furent renversés à la fois.

Cet horrible état ne commença à changer que quand la langue et les coutûmes des Anglois eurent commencé à reprendre graduellement le dessus. L'équilibre se rétablit alors. Ce n'est qu'à dater de cette époque que la nation et ses tyrans eux-mêmes, las de sang et de carnage finirent par se rapprocher mutuellement, goutèrent enfin quelques instans de repos, et virent luire l'aurore du bonheur dont ils jouissent aujourd'hui.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous sommes entrés à ce sujet dans des explications détaillées. J'ai cité des faits. Il ne m'a pas été difficile d'en indiquer un grand nombre à l'appui de mes opinions. J'ai fait un tableau animé et frappant, au moins par sa vérité, des souffrances d'un peuple quand une nation travaille à le dénaturer, à le transformer, à en faire en quelque sorte un être nouveau et différent de lui-même.

Après avoir passé en revue différentes parties de l'histoire moderne, j'ai fait remarquer entr'autres que dans ces dernier temps, l'Empereur Joseph Second avoit fait des tentatives de cette espèce dans plusieurs des états qui composoient le patri-

---

révolution plus destructive et suivie d'un asservissement aussi complet des anciens habitans.

moine de sa famille. Les événemens avoient prouvé que ces injustes efforts avoient également nui à ses intérêts comme à ceux des peuples dont son devoir lui faisoit une loi de respecter les droits. Les flatteurs avoient pourtant applaudi aux actes d'autorité arbitraire qui avoient découlé de cette fausse politique. Ils s'étoient extasiés sur les moyens mis, suivant eux, en œuvre avec tant d'habileté pour resserer les liens qui unissoient les différentes parties de son empire, en introduisant l'uniformité dans les établissemens, la ressemblance dans le langage, l'analogie dans les loix. Quel en avoit été le résultat? La confusion et le mécontentement; des sujets de collision sans fin, et toujours croissant; l'affoiblissement de l'affection des citoyens pour l'ordre de chose établi, la véritable force d'un empire. Il avoit surtout perdu l'attachement des habitans de ces belles Provinces des Pays-Bas, si longtems l'appanage de sa famille. C'étoit lui qui avoit abattu les barrières qui avoient arrêté les François, et servi contr'eux de boulevard à la Hollande et à l'Allemagne, qu'il avoit pourtant cru par là rendre inexpugnables. *

S'il étoit vrai qu'une grande nation ne pût conserver l'union entre les différentes parties qui composent ses domaines, si elle n'en assujettit pas respectivement tous les habitans à parler la même langue, à se régir par des loix semblables, à adopter des institutions communes, si enfin c'est le seul moyen pour elle de se mettre partout et sur chaque point à l'abri des attaques de ses voisins, il faudroit dire que l'Autriche ou l'Espagne auroit dû successivement travaillé à opérer dans les Pays-Bas des changemens analogues à ceux que vous avez indiqués comme nécessaires dans le Bas-Canada. C'est par là que l'une ou l'autre

---

* C'est encore une chose bien digne de remarque, que Joseph agissoit ainsi dans les Pays Bas avec d'autant plus de sécurité qu'il se reposait du succès de l'exécution de ses projets sur la probabilité de la longue durée de son alliance avec la France! Le temps lui a manqué comme à tous ceux qui jouent le même jeu, et ses calculs l'ont trompé. C'étoit dans l'ordre. Quels rapprochemens frappans se présentent!

puissance seroit parvenue d'un côté à s'attacher les habitans de ces contrées par des liens indissolubles, de l'autre à éléver un mur de séparation entr'eux et la France dont ils bordoient la frontière, avec laquelle ils avoient ces moyens de rapprochemens et d'union qui vous paroissent si infaillibles. En laissant au contraire subsister entr'eux et la métropole ce que vous regardez comme des sources de division et de discorde, la France eût englouti avec facilité et à la fois toutes ces belles Provinces. Les faits déposent contre vous. Autant de temps que les habitans des Pays-Bas ont conservé leurs établissemens intacts, et qu'ils n'ont éprouvé aucune crainte de les voir ébranlés et tomber sous les coups de l'autorité de leur métropole, ni la force ni l'intrigue n'ont pu les en détacher.

Si la différence du langage et des loix établissoient une opposition si marquée entre les peuples d'un même empire, comment l'Angleterre a-t-elle pu conserver les Isles qui bordent les côtes de la Normandie? Pourquoi n'a-t-on pas tenté d'opérer là cette transmutation que vous regardez comme l'unique moyen d'affermir l'autorité du gouvernement de l'empire sur chacune des parties qui le composent, de s'en attacher les habitans par des liens assez forts pour n'avoir rien à craindre des effets de la force ou de l'intrigue des ennemis au dedans ou au dehors? On a fait tout le contraire. On a laissé aux habitans de Jersey et de Guernesey leurs veilles chartes Normandes, cette langue là même que parlent les habitans du Canada, leurs loix, leurs coutûmes, leurs usages, jusqu'à leurs espèces de petites Assemblées Nationales. Tout cela est resté intact et comme sacré depuis des siècles. Cependant elles ne sont séparées que par quelques lieues de mer de cette belle Province de Normandie, réunie à la France depuis des siècles, dont les habitans formoient, pour ainsi dire, une même famille avec ceux de ces Isles, qui avoient une origine, des loix communes, des établissemens, jusqu'à des espèces d'états semblabes, qui parlent la même langue. Comment se fait-il que ceux-ci soient restés aussi fidèlement unis à l'Angleterre, quand tous ces genres de

séduction devoient concourir à les en détacher, et les porter à se réunir à leurs frères? La solution de ce problême est aisée. C'est que ces peuples n'ont rien perdu de ce qui attache les hommes à la société dont ils sont membres. Bien loin de voir dans le gouvernement un ennemi de leurs établissemens, ils n'ont trouvé en lui qu'un protecteur. Il est devenu l'objet de leur affection dans la même proportion qu'ils ont pu se persuader que son autorité assuroit la conservation de tout ce qui devoit être le plus cher à leurs yeux, et qui l'est en effet à tous les peuples sans exception.

Si cette espèce de manutention politique par laquelle une nation tend à modéler un autre peuple à son gré, étoit si propre à opérer l'effet que vous lui attribuez, si elle avoit celui de resserer les liens de la fraternité entr'eux, pardessus tout de concilier à la nation qui a la suprématie politique, l'affection de ceux qui sont soumis à cette épreuve, enfin de faire règner parmi eux, l'ordre, la paix et le bonheur, en leur faisant part de tous les avantages dont elle jouit elle-même, et d'affermir par là l'autorité de son gouvernement, l'Irlande travaillée en ce genre depuis des siècles devroit être un exemple à citer. Les lumières de ses habitans, leur félicité, leur prospérité toujours croissante auroient dû marcher de pair avec celles de leur métropole. Comment se fait-il que la population de ce pays ait été au contraire en proie à tous les genres de souffrances, qu'elle soit si fort en arrière de celle de la Grande-Bretagne, peut-être de celle de la plus grande partie de l'Europe? Un écrivain respectable de ces derniers temps va jusqu'à dire qu'une partie de ces habitans est audessous de l'état sauvage; un autre, que ses cultivateurs sont plus malheureux que le paysan Russe. * Son histoire présente une suite non interrompue d'actes de tyrannie, d'un côté, de révoltes, de l'autre: de brigandages, de spoliations, de meurtres de la part des vainqueurs; de vengeances atroces de la part des vaincus. On a dit que l'histoire de ce

* Wakefield, Young, &c.

pays n'auroit dû être écrite qu'avec de la fange détrempée dans le sang, que son peuple étoit un malade dans les convulsions de la mort. Cependant là on a réduit en pratique le systême de conduite qui est l'objet de cette discussion. On n'a négligé aucun moyen de succès, on a tout tenté pour le faire triompher. On n'a jamais mis plus de constance dans l'exécution d'un projet que dans celui d'anglifier l'Irlande. Quel résultat plus propre à démontrer la fausseté de la théorie dont on a suivi les principes en gouvernant cette contrée infortunée!

L'Irlande fut conquise à une époque où l'ignorance couvroit l'Europe de son voile de ténébres. Les principes de la politique devoient tenir de la barbarie qui règnoit encore sur les débris des sciences et des arts, sur les ruines de l'ancienne civilisation. Les erreurs d'un gouvernement une fois appuyées sur ces bases résistent longtemps aux progrès des lumières et à ceux de la morale publique. Combien il faut de temps et de peines pour les dissiper. C'est l'ouvrage des siècles. Les abus, les crimes seuls, se propagent avec la rapidité de l'incendie.

Il faut remaquer à ce sujet que l'on se tromperoit étrangement d'attribuer à la diversité du culte les maux de ce pays dévoué. Ses habitans n'éprouvèrent-ils pas les mêmes injustices avant la naissance du protestantisme, et quand les deux nations étoient également composées de catholiques? C'étoit comme Irlandois et à ce titre, qu'ils étoient, avant le changement de religion qui s'opéra depuis en Angleterre, l'objet d'une persécution qui n'a connu de relâche que dans ces derniers temps. Le but et les motifs qui les allumoient, qui en nourrissoient la flamme, étoient les mêmes. Le prétexte seul a changé; et comme l'a observé un des plus beaux génies qui ait brillé en Angleterre, ceux qui voudroient continuer de nos jours à écraser les Irlandois, s'occupent en réalité fort peu de les amener à un changement de religion. Ce zèle leur est étranger. Ils seroient même extrêmement fâchés de n'avoir pas toujours ce prétexte pour colorer des injustices dont-ils recueillent le fruit. Ils en trouveroient un autre toujours prêt au besoin pour conti-

ner d'exploiter cette mine, s'il étoit possible que celui-ci leur manquât.

Supposons maintenant les Isles de la Normandie et l'Irlande dans la même position géographique. Croit-on que l'Angleterre eût conservé cette dernière avec la même facilité que les deux autres. En supposant l'Irlande dans la même situation et dans les mêmes circonstances que les Isles de Normandie, seroit-elle restée séparée de la France, comme-elles, ou comme les Pays Bas, faisant autrefois partie des possessions d'un Duc François dont le Roi de France étoit lui même le seigneur suzerain? C'est Joseph Second qui a brisé le premier anneau de la chaine qui attachoient ces belles Provinces à l'héritage de sa famille, qui en est maintenant probablement privée pour toujours.

Supposons encore que ce fût de nos jours, que l'Irlande fût annexée ou soumise à l'Angleterre. Croit-on qu'on prendroit le parti de la traiter de la même manière, dans l'espoir d'y établir l'autorité de la métropole, et de s'assurer par là la conservation de cette précieuse possession?

Il eût été sans doute bien plus facile de réduire en pratique ce systême d'amalgame en Ecosse à raison de sa situation, du mélange des deux peuples dans les pays qui bordoient les frontières, de l'ascendant que devoit nécessairement donner aux Anglois la grande supériorité du nombre, de l'état de la société beaucoup plus avancé chez eux. Cépendant l'Ecosse a conservé un corps de loix et de jurisprudence civile absolument différent de celui de l'Angleterre, et qui, pour le dire en passant, a la plus grande anologie avec celui du Bas-Canada, puisqu'il a pour base le Droit Romain contre lequel les jurisconsultes Anglois ont montré quelquefois des préjugés aveugles. D'un autre côté, l'Ecosse auroit certainement gagné a admettre chez elles les loix criminelles d'Angleterre. Elle a repoussé ce bienfait. * Les principes et le culte religieux des deux

---

* On a observé dans quelques écrits qui ont paru dans le Bas-Canada que ceux qui ont fait entendre dans cette Province les plaintes les plus amères con-

nations sont encore dans une opposition beaucoup plus fortement marquée: et on sait la différence que les écrivains politiques ont attribué à l'une et l'autre de ces deux religions sur la forme et les principes du gouvernement. Quelle a été la suite de ces contrastes? l'autorité du gouvernement en a-t-elle souffert en quoi? A-t-elle perdu de sa stabilité? C'est exactement le contraire. Les haines qui divisoient les deux peuples ont cessé avec les persécutions qui avoient pour but de les réunir, au moyen de l'uniformité dans les institutions. Pour tout dire en un mot, la conservation et l'affermissement de tous les établissemens Ecossois ont été de pair avec ceux de l'autorité du gouvernement commun aux deux peuples.

Les peuples restent toujours attachés à l'ordre de choses qui assure la jouissance de leurs droits. Il n'a fallu que tenter de mettre en pratique un système qui les mettoit en danger pour démontrer la fausseté de la théorie par laquelle on prétendoit l'appuyer. La chûte de cette belle partie des domaines de la maison d'Autriche, devroit suffire d'elle-même pour dissiper

---

tre nos loix, sont assez communément des Ecossois qui devroient s'applaudir d'y retrouver le droit commun de leur pays. Ceux d'entr'eux qui viennent s'établir parmi nous ont-ils consacré leurs veilles à l'étude de la jurisprudence? Ont-ils passé leur vie à méditer sur les principes de la Législation et de la politique? Quand on n'auroit que ce trait de leur conduite à citer sur cet article, il seroit permis d'en douter. Quelle peut être la source de cette haine pour nos loix? Quel motif a pu les engager dans les tentatives, les efforts auxquels ils se sont livrés pour les faire disparaître et y substituer celles d'Angleterre auxquelles ils sont beaucoup plus étrangers. Ce mystère n'est pas inexplicable.— Je laisse à d'autres la solution de ce problême, ou plutôt elle se présentera d'elle même.

Ajoutons que les mêmes hommes ont souvent mis au jour leurs réflexions sur la necessité de la conservation de l'ancienne langue celtique qui n'est plus à l'usage des nations civilisées, non seulement, dans les montagnes d'Ecosse, mais même parmi ceux qui en sortent pour venir s'établir dans ces colonies.— Des sociétés se sont formées, ou se sont affiliées à des sociétés déjà établies dans la Grande-Bretagne pour cet objet. On veut, dit-on, par ce moyen, nourrir les sentimens nationaux, et par là même l'attachement de ces montagnards au gouvernement de la métropole. Que chacun fasse ses rapprochemens.

les prestiges de l'illusion. Arracher à un peuple ses établissemens, c'est briser d'une coup tous les liens qui l'attachent à l'état et au gouvernement sur lequel il doit se reposer de leur conservation. Il doit au moins devenir indifférent pour celui qui le prive de ces objets de son affection, parceque c'est la plus importante de ses propriétés, et qu'elle est la base de toutes les autres. Quand celle-ci est renversée, tout l'édifice s'écroule avec elle. Il n'a plus rien à conserver. C'est alors l'âne de la fable à qui peu importe de porter le bât pour son maître ou pour le voleur qui le dépouille et l'assassine. A ne consulter que les règles les plus ordinaires de la politique, et mettant à part celles de la justice, il n'en faut pas davantage pour se convaincre que ce systême est vicieux.

Dans la thèse générale, on peut admettre que le gouvernement d'une empire peut tirer souvent pour la facilité des ses opérations des avantages de l'identité des loix et des mœurs, de la langue et des établissemens dans les différentes parties qui le composent. Mais d'abord il est bon de remarquer de suite qu'il faut que cette identité soit le fruit de ces causes générales qui agissent sur les peuples graduellement et d'une manière insensible, et qui la produisent sans effort. Tous les moyens directs et qui peuvent tenir de la coercion, ne sont propres, outre l'injustice de la chose en elle-même, qu'à inspirer du dégoût, provoquer des résistances, exciter des mécontentemens, allumer des haines. Dès lors un sentiment de vengence se réunit à celui de la cupidité. La persécution commence, et avec elle s'établit le règne de la tyrannie et de la violence.

Je dois observer en second lieu que ce principe est nécessairement sujet à de nombreuses exceptions. Pourroit-on disconvenir que cette exception doit devenir de même souvent une règle de conduite pour une nation riche et commerçante, devenue grande et puissante, dont les possessions diverses et multipliées se trouvent réparties sur différens points, dans des situations très différentes, souvent opposées les unes aux autres, soit en elles

mêmes, soit à cause de leur éloignement, ou à raison des pays qui les avoisinent et d'une infinité d'autres circonstances qui ne peuvent être d'avance assujetties aux calculs de la prévoyance humaine. Mettant à part d'autres considérations, il est facile de se convaincre que le Bas-Canada, se trouve dans le cas de l'exception. On peut porter l'évidence de cette vérité jusqu'à la démonstration. Elle est appuyée sur des faits. Il ne seroit pas même dès lors nécessaire d'appeller à son secours les principes d'éternelle justice, que je crois avoir invoqués avec quelque succès, qui ne permettent pas d'abuser de la force pour heurter les intérêts d'un peuple, de blesser ses plus justes affections plus que de fouler aux pieds tous ses autres droits. Les plus simples règles de la politique militent en notre faveur.— Mais avant d'entrer dans des détails, en examinant la chose sous ce nouveau point de vue, voyons ce que l'on devroit raisonablement attendre des changemens que vous voudriez voir opérer dans le Bas-Canada, et les suites probables qui en résulteroient pour l'Angleterre, aussi bien que pour le Bas-Canada lui-même.

Ce serait une erreur grave, dis-je, d'imaginer que le changement de nos loix et de nos usages, celui de notre religion, et de notre langue surtout pût opérer quelque chose en faveur de l'Angleterre. C'est exactement le contraire. Dans l'état où nous sommes, supposé que nous n'eussions pas pour l'Angleterre un sentiment d'affection bien profond, admettant même que nous eussions des préjugés contre son gouvernement, ce que les faits démentent, au moins ne sauroit-on nous attribuer des motifs bien puissans de prédilection pour les Etats-Unis. Ce que vous regardez comme une source d'opposition de vues et d'intérêts entre nous et l'Angleterre doit par la même raison établir une ligne de démarcation bien plus fortement empreinte entre nous et nos voisins.

Je dois pourtant dire ici que dans le Bas-Canada, nous avons le bonheur de ne guères connoître le fanatisme politique plus que le fanatisme religieux. Cette heureuse disposition

est le fruit de la tolérance qui règne dans le pays. On n'y déteste pas un homme parce qu'il est né sur le bord de la Tamise ou de la Seine, qu'il est enfant de l'église catholique ou disciple de Luther ou de Calvin. On a de l'affection ou du mépris pour lui à proportion de son mérite et de ses vertus, ou de ses vices. Mais aussi chez nous comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, on aime son pays, on le préfère à tout autre; et on a dit, peut-être avec quelque raison, qu'on ne pouvoit trouver d'hommes pénétrés d'un sentiment d'affection plus intime pour le pays qui les a vus naître que les Canadiens. On pourroit en dire autant quant à leurs établissemens religieux et civils.

Revenant maintenant plus directement à mon sujet, quel motif aurions-nous de désirer ardemment de changer de situation, si l'Angleterre nous laisse dans la paisible jouissance des objets des plus chères comme des plus nobles affections dont l'homme social soit susceptible? Mais supposons pour un moment vos projets réalisés et le Bas-Canada Anglais sous le rapport des lois et des coutûmes, et surtout du language, comment ce changement pourrait-il vous donner l'espérance de voir l'Angleterre exercer avec plus de certitude l'empire de l'opinion, obtenir une influence plus marquée sur les habitans du Bas-Canada, former leurs sentimens sur les siens?

Si une nation peut acquérir cette influence sur un peuple, c'est quand celui-ci, plus foible et plus isolé des autres peuples, a des rapports nécessaires avec elle: c'est quand elle en est plus rapprochée par sa situation, et en même temps plus puissante et plus nombreuse, que ses communications avec lui sont plus multipliés, plus faciles, plus rapides, plus coûtantes, qu'elle peut le former à ses opinions par ses écrits, ses publications journalières, sa littérature, et autres moyens de ce genre, qu'elle à un gouvernement qui marchant plus directement dans le sens de l'opinion publique que celui du peuple voisin, ouvre par là même une carrière plus vaste à l'émulation et à l'activité des citoyens, qu'elle peut faire servir à ses vues d'ambition et d'intérêt. Tels sont entr'autres les moyens par lesquels cette na-

tion peut acquérir, indépendamment de ceux qui résultent de la puissance l'ascendant que vous voudriez voir l'Angleterre exercer sur nous. Les Américains-unis, sont en possession de tous ces avantages à son préjudice, et encore plus relativement à la Province du Bas-Canada, que par rapport à toutes ses autres colonies de l'Amérique du nord. Les Provinces Britanniques qui sont à l'est du Bas-Canada, sont encore séparées des Etats-Unis par des forêts qu'on a à peine commencé à abattre. Le Haut-Canada l'est par un fleuve, et par des lacs. Le Bas-Canada n'en est divisé que par une ligne purement idéale, déjà bordée des deux côtés en plusieurs endroits par des émigrés de ces états mêmes, établis sur les frontières. On ne peut pas sans doute se persuader qu'ils se dépouillent en la passant de toutes leurs habitudes, de leurs affections, de leurs mœurs nationales, et qu'ils se prennent subitement d'une passion ardente pour l'Angleterre et son gouvernement. Les relations entre deux peuples limitrophes sont dans la nature des choses. Ici elles sont non seulement inévitables; elles ne peuvent que s'accroître et se multiplier. L'associasion d'opinions semblabes, de sentimens analogues, d'idées communes en doit être le résultat nécessaire. La population des Etats-Unis est et doit rester de beaucoup la plus nombreuse. Sans entrer dans d'autres détails, n'est-il pas évident que cette population doit dans ce cas finir par acquérir un ascendant décidé sur la nôtre, si on n'oppose pas à cette pente naturelle quelque contrepoids, ou si on n'en détourne pas l'effet. N'est-il pas évident de même qu'il est impossible que l'usage qu'on en fera dans l'occasion ne soit pas nuisible, pernicieux aux intérêts de l'Angleterre? Est-ce bien à celle-ci qu'il convient de mettre en d'autres mains ce levier puissant? Elle est à douze cens lieues de nous et l'océan nous sépare. Les actes de son gouvernement ne peuvent agir sur nous de la même manière que les actes du gouvernement de nos voisins agit sur eux. Elle ne peut jamais compter avec la même certitude ni sur l'exactitude des renseignemens qu'elle reçoit de ceux qu'elle délègue pour exercer au milieu

de nous son droit de surveillance et son autorité en qualité de notre métropole, ni sur la sage application des principes qu'elle peut leur prescrire pour leur servir de règle de conduite, comme le peut faire une administration nationale. En faut-il davantage? Est-il nécessaire d'entrer dans des détails pour faire sentir que dès lors l'Angleterre ne pourroit rien gagner au changement projetté; qu'au contraire, tout dans ce systême seroit nécessairement à l'avantage d'une puissance rivale qui, d'un jour à l'autre, peut devenir son ennemie.

Mais laissons là les raisonnemens appuyés sur l'expérience des autres pays. Renfermons-nous dans celle du Canada, qui doit, pardessus tout, nous servir de règle. Son histoire depuis la conquête nous présente une suite de faits décisifs, capables de jetter le jour le plus éclatant sur l'objet de cette discussion. Pendant les quatorze années qui suivirent la conquête, nos inquiétudes sur notre sort futur avoient fini par devenir cruelles. Des intriguans qui étoient venus s'établir parmi nous, réputés Anglais, et qui s'en donnoient le nom parce qu'ils en parloient la langue, travailloient avec l'activité du fanatisme naturel à des parvenus à nous dépouiller de tous nos droits civils et religieux. L'acte du Parlement de l'année 1774, calma nos craintes et rétablit la confiance dans le gouvernement de notre nouvelle métropole. C'est alors qu'on a vu les Canadiens lui rester attachés pendant que les anciennes colonies Angloises de l'Amérique du nord déchiroient avec violence tous les liens qui jusque là les avoient unis à elle. Quelle fut la conduite d'un grand nombre de ceux qui naguères importunoient le gouvernement Anglois de leurs cris sur le danger imminent et inévitable, suivant eux, pour son autorité de nous laisser en possession de nos établissemens? A peine elle nous fut assurée, la question se discutoit encore dans le Parlement, et ils faisoient des efforts pour nous engager à prendre parti en faveur des Provinces armées pour chasser les Anglois de cette partie du monde. C'est aux Canadiens que l'Angleterre doit la conservation d'une colonie dans laquelle on assuroit alors, comme on a fait depuis avec

bien plus d'injustice encore, qu'elle ne pourroit compter que des traîtres.

Le vrai blesse quelquefois les règles de la vraisemblance.— Pourroit-on ne pas être convaincu de cette vérité en songeant que bientôt après qu'un traité eût assuré aux Américains leur indépendance, les déclamations, les intrigues auxquelles on avoit eu recours pour perdre les Canadiens, se renouvellèrent, et qu'on fit retentir la Province du bruit des prétendus dangers auxquels ce qu'on appelloit la foiblesse et l'erreur de ceux qui étoient à la tête du gouvernement de l'empire, exposoient ses possessions du Canada, en assurant la stabilité des établissemens de ses habitans. C'étoit, disoit-on, des Français dans le cœur comme ils l'étoient par la langue et les loix, des papistes, ennemis nés du nom Anglois, d'une nation protestante et de son gouvernement. Aussi quand il a été question de donner une nouvelle forme au gouvernement du Canada, et d'organiser sa constitution actuelle, a-t-on vu encore l'ancien levain fermenter de nouveau, et des hommes de la même trempe invoquer les mêmes prétentions pour engager le Parlement à proscrire les Canadiens en masse, en les privant de tout droit de citoyen dans ce nouvel état de choses.

Le gouvernement Anglois à méprisé ces criailleries comme les anciennes. Mais depuis cette époque, ces scènes dégoutantes se sont pourtant renouvellées. On a vu même la constance de ces déclamateurs couronnée par fois de succès. On a pu aller jusqu'à inspirer les craintes les plus vives, et tout ensemble les plus puériles à quelques uns de nos gouverneurs sur les dispositions des Canadiens. On soutenoit, avec l'accent d'une persuasion capable d'en imposer à la bonne foi de celui qui ne peut voir que par les yeux d'autrui, que du moment où on leur mettroit des armes entre les mains pour repousser une invasion, la métropole seroit victime de sa folle confiance, et qu'ils les tourneroient contr'elle. Un gouverneur en proie à ces préjugés, ivre de vanité et de ressentimens contre eux, parce que les communes soutenoient la cause du pays en opposant

quelque résistance à ses vues, s'étoit conduit d'une manière plus qu'arbitraire. Sous son administration, non seulement la Province en général, mais plusieurs de ses citoyens en particulier, avoient éprouvé des traitemens dont rien ne sauroient atténuer l'injustice. Et c'étoit au moment où nous étions menacés d'une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis qu'on le poussoit à ces démarches odieuses. Lors de la déclaration de guerre, il se trouvoit heureusement remplacé par un homme doué de prudence, qui sut s'honorer par des actes de justice, et inspirer la confiance. Vous savez quel a été le résultat de cette dernière épreuve, également honorable pour le corps de ce peuple, aussi bien que pour les individus sans exception. *

Cependant à l'époque de la déclaration de guerre, il y avoit à peine des troupes dans les deux Provinces. Le gouverneur n'avait point de fonds à sa disposition. Un coup de main pouvoit faire tomber le pays au pouvoir de ceux qui l'auroient attaqué dans un moment où il étoit sans défense. Et ce sont

---

* Les ennemis des Canadiens n'ont pas manqué, au commencement de ces évènemens, de parler du rassemblement de la Chine à propos de l'exécution de la loi de milice passée dans la session du Parlement, comme du fruit d'un système organisé pour faire soulever toute la Province, calomnie trop méprisable pour arrêter l'attention. Ce qu'on doit remarquer ici à ce sujet, c'est qu'en faisant republier dans les Gazettes de la Grande-Bretagne le récit de cet évènement, on eut le soin d'ajouter que des membres influants de nos Communes étoient à la tête de ce soulèvement et on les nommoit! Il est nécessaire maintenant d'observer que pendant la session du P. ment, on avoit eu recours aux intrigues, aux criailleries pour inspirer au peuple les sentimens de la haine contr'eux. On avoit été jusqu'à imputer à l'un d'eux la passassion d'une clause de l'acte qui excitoit les plaintes contre laquelle il s'étoit élevé avec toute la force et l'activité dont il étoit capable. Ces représentans étoient l'unique objet des vociférations de ceux qui se trouvoient dans ce rassemblement. Et c'étoit à ces représentans qu'on imputoit un soulèvement dont ils étoient exposés à être les victimes! Il faut encore dire qu'il y avoit eu une imprudence de commise.— On mettoit cette loi à exécution avant de l'avoir fait connoître par l'impression, circonstance qui donnoit un prétexte de plus aux murmures d'hommes qui demandoient qu'on leur montrât la loi en vertu de laquelle on vouloit leur faire porter le fardeau de la milice, &c.

ces Canadiens si souvent l'objet de la calomnie d'hommes qui parviennent au milieu d'eux à jouir d'une considération à laquelle il ne leur seroit point donné d'atteindre dans leur pays, qui ont pu trouver des ressources, et fournir à ce gouverneur les moyens d'assurer le salut de la Province dont ces zélateurs politiques désespéroient, dont ils avoient tant de fois avant cette époque, dont ils ont si souvent depuis pendant le cours de la guerre, annoncé la perte comme infaillible.

Qu'on interroge les officiers de l'armée? Je m'en rapporterois à eux relativement aux dispositions des habitans de la Province, et en particulier des miliciens qui ont servi avec eux ou sous leur commandement, pendant le temps de la durée de la guerre.

Une chose surtout digne de remarque, c'est que quelque lourd que fût pour eux le service de la milice, on pourroit à peine citer des exemples de désertion de Canadiens pour passer à l'ennemi, ou qui aient servi dans les rangs de l'armée Américaine, et enfin qui aient pris parti contre leur pays. * Quant à leur conduite sous tout autre rapport pendant la guerre, elle a été sans reproche. Et ce fait qui finit par en imposer à la calomnie elle-même, milite plus fortement en ma faveur que tous les raisonnemens habiles.

Ce n'est pas que je prétende faire un mérite particulier aux habitans du Bas-Canada, de cette conduite. Après tout c'étoit un devoir, ils s'en accquittoient. Mais il est juste d'observer que le sentiment de cette espèce d'obligation est toujours plus fort chez un peuple qui en la remplissant rend pour ainsi dire au gouvernement ce qu'il en reçoit. Il s'affoiblit dans la même proportion que celui-ci manque de son côté à ce qu'il doit au peuple, en cessant de veiller et de travailler au soutien de ses

---

* S'il y a eu quelques désertions dans les régimens de milice parmi les Canadiens, elles n'ont été que momentannées. Quelques uns d'eux s'échappoient pour aller passer quelques jour chez leurs parens, et revenoient le plus souvent d'eux-mêmes rejoindre leurs corps.

établissemens, en le tourmentant par la crainte de se les voir arrachés, et encore plus en le dépouillant. D'un autre côté, les Canadiens suivoient aussi l'impulsion de leur propre intérêt en soutenant par là même l'édifice de leurs propres droits. Puis, que pouvoient-ils gagner en travaillant à renverser un gouvernement qui s'est montré leur protecteur, pour s'affilier à un peuple dont les idées, les mœurs, le langage, les loix ne sont point à l'unisson avec ceux de leur pays? Cette pensée n'entre pas plus dans la tête d'un peuple que dans le cœur d'un individu, si des craintes fondées, si la persécution, des spoliations ne l'ont point en quelque sorte dénaturé, et n'ont pas engendré ce malaise qui produit le désir d'un changement qui présente l'espoir de quelqu'adoucissement aux maux qu'on souffre, ou au moins l'apathie qui y rend indifférent.

Je suis entré au sujet des évennemens de la guerre dans des détails et j'ai cité un assez grand nombre de faits qui heureusement pour moi n'étoient pas douteux, ou qui étoient bien connus d'un de ceux qui prenoient part à cet entretien: et je dois ajouter qu'il ne m'a pas été difficile de faire voir qu'aucun autre ordre de choses dans la Province, n'eut pu produire des résultats plus avantageux aux intérêts de l'Angleterre.

Au reste, ajoutois-je, au moins l'expérience est en notre faveur. Quand ce ne seroit pas de la part de l'Angleterre un acte de justice de nous laisser en possession de ce qui nous appartient à si justes titres, ce seroit un acte de prudence et de sagesse. En supposant même qu'elle pût se croire quelqu'intérêt à adopter un système contraire, comment pourroit-elle se résoudre à payer de ce prix la fidélité constante d'un peuple qu'elle ne pourroit traiter avec plus de rigueur s'il avoit mérité sa haine et sa vengeance.

Mon adversaire avoit surtout insisté sur les grands moyens d'union et d'attachement qui résultoient pour les peuples de la similitude de la religion, de l'identité des loix, de la langue, des mœurs, des usages qui, concentrant leurs affections sur les mêmes objets, les disposoient à se chérir mutuellement, à ten-

dre à un but commun par une route qui l'est de même. Suivant lui, c'étoit en effet les seuls liens d'une union constante, les vraies bases d'une alliance et d'une union durable et solide entr'eux. Je lui ai fait remarquer qu'au contraire ces liens, qui étoient très foibles entre particuliers, l'étoient encore bien davantage de peuple à peulpe. Que les peuples dans leur conduite politique étoient et devoient être en effet plutôt guidés par les circonstances et en particulier par le sentiment de l'intérêt général, enfin plutôt par le désir d'assurer leur existence que par les mouvemens du cœur purs et sans mélange.

Les faits se présentoient en foule. Outre ceux dont il a été question relatifs à des peuples réunis sous le gouvernement d'un même empire et quelques autres encore, je lui ai cité des exemples tout au moins aussi frappans tirés de l'histoire des nations indépendantes, et par cette raison plus à même de s'abandonner à l'impulsion de ces sentimens d'affection, qui suivant lui, devoient être si impérieux. Je lui ai rappellé l'alliance de la France catholique ayant des ministres de sa religion à la tête de ses affaires, avec les protestans d'Allemagne et de Hollande, de cette dernière avec l'Autriche en possession des Pays-Bas catholiques. J'ai cité de même les négociations de Cromwell avec le Pape, et ses ménagemens pour lui, et bien d'autres négociations de la même nature du gouvernement anglois, à des époques postérieures, l'alliance canstante de l'Angleterre avec le Portugal catholique devenu en quelque sorte une de ses provinces, et dans ces derniers temps, avec l'Espagne qui pendant plus d'un siècle avoit été presque sans interruption dans les intérêts de la France. L'Angleterre, leur dis-je, n'a-t-elle pas contribué aussi efficacement qu'aucune des autres puissances de l'Europe à remettre la triple couronne sur la tête du chef spirituel du monde catholique, quoique son roi n'eût pas la liberté d'avoir un ambassadeur à la cour de Rome, et qu'un ministre ne pût sans crime traiter directement avec elle? On sait cependant ce qui en est dans le fait, depuis longtemps.

Après voir passé en revue un grand nombre d'autres traits analogues tirés de l'histoire ancienne et moderne, et surtout de la conduite de l'Angleterre elle-même envers les autres nations ou envers les habitans de ses nouvelles acquisitions, il a bien fallu convenir que mes idées sur cet article n'étoient pas le fruit d'une théorie illusoire, et que l'histoire du genre humain déposoit en ma faveur.

Le parlement d'Angleterre, ajoutai-je, a depuis la conquête cru devoir ajouter la sanction de sa propre autorité aux titres que nous avions déjà à la conservation de nos établissemens que des aventuriers, des fanatiques s'efforçoient d'ébranler, travailloient à détruire. Le dernier acte qui a finalement réglé la forme de notre gouvernement et qui nous assure la jouissance de nos droits comme sujets Britanniques, avoit pour but avoué de consolider en même temps ceux qui nous appartenoient, et nous étoient propres en qualité de Canadiens, en nous en confiant le dépôt. C'étoit pour nous mettre à même de conserver nos loix, nos usages, notre langue, notre culte, que l'on a donné au Bas-Canada, en particulier un gouvernement séparé.* Cette démarche, après tout, étoit une conséquence naturelle d'un principe reconnu, et qui ne pouvoit être contesté. En supposant que cette conduite ne fût pas appuyée sur les maximes les plus claires du droit public, comme sur les règles de la justice, sur des exemples nationaux ou étrangers, on ne sauroit disconvenir que l'expérience en a complètement justifié la sagesse et la prudence ralativement à notre pays. Que pourroit le raisonnement contre ce fait? Quel motif pourroit porter ceux qui ont fait l'épreuve de ses heureux succès à l'abandonner pour se jetter dans les routes d'une théorie au moins incertaine? Supposons, si l'on veut, que de grandes probabilités militassent en

---

* Voyez les débats dans le Parlement d'Angleterre à propos du projet de notre acte constitutionel, et comparez les discours des hommes d'état qui ont fait le plus d'honneur à la nation, avec ces misérables productions qui font quelquefois gémir la presse en Canada sur ces matières.

faveur de ce système : supposons qu'elles fussent d'elles-mêmes assez fortes dans les cas ordinaires pour porter à l'adopter, voyons au moins ici si l'on pourroit se promettre d'arriver au but que l'on devroit se proposer en le mettant en pratique.

Toutes les opinions, les sentimens auxquels on donne le nom de préjugés ne sont pas toujours des erreurs. L'amour de la patrie, l'affection pour tous les objets qui s'y rattachent ne doivent pas être placés au rang des illusions. La nature l'a mis dans nos cœurs, et il se lie à tous les sentimens nobles et élevés, grands et généreux. Il est la source comme l'aliment de toutes les vertus publiques, en même temps qu'il soutient les vertus privées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer les différens chaînons par lesquels ces idées se rattachent les unes aux autres. L'énergie d'un peuple est le résultat de ce sentiment inséparablement lié à celui de son attachement à ses loix, à ses coutumes, à ses mœurs, aussi bien qu'à tous ses autres droits.— C'est la jouissance de ces avantages, et leur sécurité, qui l'attachent à l'ordre de choses qui les protège, pour tout dire en un mot, qui concentre ses affections sur le gouvernement qui leur sert d'appui. Ce sont là les liens de l'édifice d'une société. Otez à un peuple ces élémens d'union, et il perd ses forces, il languit, il meurt. Si pendant que ce principe de dissolution le mine, il éprouve une attaque du dehors, il succombe. Quel intérêt pourroit l'animer à la repousser? N'est-il pas devenu étranger au sol qui l'a vu naître? Il n'a rien à conserver, il n'a rien à défendre, il attend même presque toujours d'un changement de gouvernement ou de domination, sinon la guérison de ses maux, au moins quelque adoucissement à ses souffrances.

Mais enfin, lui dis-je, quel est donc le plus grand mal que la conservation de nos établissemens puisse entrainer? Seroit-ce qu'on parlât français dans le Bas-Canada, et qu'un catholique pût aussi bien qu'un anglican, un partisan de la doctrine de Luher ou de Calvin, vivre chacun en assurance et en paix *sous sa vigne et à l'ombre de son figuier?* Y auroit-il là de quoi alarmer l'Angleterre, lui inspirer des craintes pour son existence

ou pour sa prospérité? Si la continuation de cet état de choses peut l'intéresser, c'est qu'il peut attester qu'elle fût éclairée, et qu'elle est juste.

Je connois mon pays et ses habitans un peu mieux que des voyageurs qui le traversent journellement et s'y arrêtent à peine, ou que ceux qui, venus s'établir parmi nous, occupés uniquement des soins de leur fortune, ne les voyent que du fond de leurs comptoirs. Je puis dire que la haine du nom Anglois si souvent imputée aux Canadiens pour colorer les injustices que l'on a de même projettées contr'eux, n'est qu'un prétexte dénué de tout fondement réel. Les Canadiens savent bien qu'ils ne doivent pas regarder du même œil le gouvernement Anglois et quelques uns de ces aventuriers pour qui nous ne sommes que des objets d'horreur, qui ne voyent en nous que des papistes à persécuter et à dépouiller, qui ont enfin pour nous les sentimens du soldat déguenillé et mutilé de Goldsmith, qui, après avoir été élevé aux dépens de sa paroisse, engagé pour sept ans à travailler dans les colonies, pressé à bord d'un vaisseau, été soldat, prisonnier, échangé et déchargé, demandant l'aumône, *hait*, dit-il, *les François, parce qu'ils sont esclaves, et portent des souliers de bois.**

Si toute l'histoire du Bas-Canada, n'en fournissoit pas la preuve, je pourrois démontrer, d'après des observations et des faits recueillis et puisés sur les lieux, que les Canadiens sont aussi attachés à l'Angleterre qu'aucun des autres peuples de l'empire. Les hommes éclairés parmi eux sentent peut-être plus vivement encore les avantages dont ils sont à portée de jouir et le désir de les conserver, parcequ'ils sont plus à même surtout de comparer la constitution établie dans la Province depuis trente ans, avec la forme de gouvernement sous laquelle leurs pères ont vécu. Ils ont parfois appris en résistant aux vues particulières de leur administration locale, et en déjouant quel-

---

* *I hate the French because they are slaves and wear wooden shoes.* Le mot sabot ne peut se rendre en Anglois que par celui de *souliers de bois.*

ques unes des intrigues de ceux qui ont travaillé à les perdre, le prix de cette constitution au moyen de laquelle ils se trouvent les conservateurs nés de droits que des hommes étrangers à leur pays ont si souvent tenté de leur ravir. Mais on ne peut pas sans doute leur faire un crime de leur résistance, encore moins de repousser des injustices qui en les accablant auroient en même temps l'effet d'anéantir d'un coup tous les motifs qui peuvent les attacher à leur métropole. On ne prétend pas sans doute qu'ils dussent aller audevant des vues de leurs persécuteurs ou les combler de bénédictions.

Quel crainte au reste pourroit inspirer au gouvernement Anglois l'attachement qu'on attribue aux Canadiens pour la patrie de leurs ancêtres? Ils sont séparés par douze cens lieues de mer de cette nation qui ne peut jamais devenir une puissance maritime, pas même à proprement parler une nation commerçante. Ils le sont encore davantage par la cessation de toute communication entre les deux pays depuis plus d'un demi siècle. Les habitans actuels du Bas-Canada ont remplacé deux générations successivement descendues dans le tombeau depuis la conquête. Les loix que nous tenions de la France, la France les a effacées de son code, et lui en a substitué un autre entièrement nouveau. La révolution qui s'est opérée tant dans les mœurs de ses habitans que dans son gouvernement, celle que ce laps de temps a dû amener, en a fait un autre peuple. D'un autre côté, les Canadiens avoient dès avant cette séparation, un caractère et des mœurs qui les fesoient distinguer des François. On conçoit que cette différence doit être aujourd'hui comme elle est en effet beaucoup plus sensible. Ajoutons que la génération actuelle s'est formée sous un autre gouvernement à de nouvelles habitudes, a adopté des opinions, s'est pénétrée de sentimens qui s'éloignent de plus de ceux de ses ancêtres. Cet effet est le résultat d'institutions publiques qui n'ont pas seulement agi sur des individus ou sur quelques portions particulières de la Province, mais bien sur la masse entière du peuple qui l'habite. Tous ces changemens graduels joints à la posi-

tion géographique, au climat, à une foule d'autres causes de ce genre, ont dû rendre encore plus frappant le contraste qui se trouvoit déjà si marqué entre les Canadiens et les François dès le temps où ils étoient réunis sous le même empire.

En envisageant encore l'attachement attribué aux Canadiens pour la nation dont ils tirent leur origine sous un autre point de vue, et en supposant que les circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés pussent faire redouter le danger du rapprochement entr'eux, seroit-ce un moyen bien efficace de le prévenir ou de le détourner, que de les dépouiller de la partie la plus précieuse, de la portion la plus chère de l'héritage qu'ils tiennent de leurs pères? Pourroit-on fonder sur des mesures de cette espèce l'espoir de déraciner de leur cœur tous les sentimens d'affection qu'ils pourroient avoir conservés pour leur ancienne mère-patrie, de leur en inspirer une bien plus vive pour leur métropole?

Il est sans doute imposible de se le persuader. Ce seroit exactement le contraire. Mais ce n'est pas la plus funeste des conséquences qu'elles produiroient. Les raisonnemens par lesquels on a parfois essayé de justifier les projets de changemens dont il a été si souvent question pour le pays, depuis la conquête, ne sont appuyés que sur des illusions. Elles acquereroient bientôt l'importance de la réalité. On oublie l'injure dont on a été l'objet. On pardonne une injustice à son auteur. Celui qui s'en rend coupable n'en perd ni le souvenir ni le sentiment. Pourroit-il supposer pur et calme le cœur qu'il a blessé, quand le sien souillé de fiel respire la haine? Il s'acharne sur sa victime. En l'accablant, il suit l'impulsion de ses propres fureurs et travaille à la réduire à l'impuissance de se venger des torts qu'elle a à lui reprocher.

Les artisans de ces spoliations toujours cruelles pour un peuple y verroient eux-mêmes une source d'amertume et de mécontentement. Ils se persuaderoient, ils persuaderoient aux autres qu'elles doivent réveiller chez nous l'attachement pour nos pères, allumer l'indignation contre les enfans de l'Angle-

terre, auteurs de nos maux. Quel motif puissant pour engager le gouvernement à leur prêter le secours de son autorité! Quelle arme dans les mains de la passion toujours aveugle dans ses transports, toujours habile dans ses trames! Ils auroient alors des prétextes plausibles de nous croire, de nous attribuer des mouvemens de vengeance, le désir de secouer le joug qu'ils nous auroient imposé. Plus il seroit dur et cruel, plus il y auroit de raison de l'appesantir de plus en plus pour nous rendre incapables de le briser. Le gouvernement de la mère-patrie, dupe des intriguans subalternes qui verroient jour à profiter de ses fautes, ne seroit bientôt plus que le ministère de cette ambition cupide, que le succès enflamme et rend toujours plus brûlante. Telle est la marche du pouvoir quand les loix et l'équité ne la règlent pas. La tyrannie devient inévitable. C'est une génération d'erreurs qui enfantent les crimes et les couronnent.

Mais supposons la résolution enfin prise d'opérer chez les Canadiens cette métamorphose qui doit, dit-on, nous régénérer. J'en admettrai pour un moment la possibilité, je veux qu'on en puisse attendre des résultats heureux. Au moins faut-il convenir qu'on ne peut espérer de faire changer à un peuple de loix et de coutumes, d'usages, de langue ou de religion comme de vêtemens, ou à un particulier la forme de ses habits. Il est question de près d'un demi million d'hommes déjà anciennement établis dans le pays, d'une population compacte, dont les mœurs sont fortes, et à qui on a déjà reproché, non sans quelque raison, un attachement tenace, même opiniâtre à ses habitudes. Ce n'est pas tout, il faut l'amalgamer à la fois avec les émigrés des trois-royaumes, qui tous les jours traversent l'océan pour venir s'établir dans son sein, tous autant d'artisans destinés à nous façonner sur leur propre modèle, et avec les enfans d'une nation voisine qui trouvera aussi de l'avantage comme de la facilité à nous donner des leçons et des exemples assortis à ses goûts, à ses institutions et à ses intérêts.

Je demanderai d'abord combien de temps exigera la fusion

de ces matières hétérogènes? Quel sera l'état de la masse pendant l'opération? Pourra-t-on donner à toutes les parties qui la composent une impulsion uniforme? La dirigera-t-on bien facilement vers le but commun que le gouvernement devra se proposer? N'y aura-t-il pas entre les anciens et les nouveaux venus quelqu'opposition de vues, de sentimens, d'intérêts? Que de problêmes à résoudre!

La conséquence la moins malheureuse qui suivroit inévitablement l'exécution de ce projet, ce seroit d'abord, sinon la discorde pour prélude à une confusion universelle, assurément pendant longtemps l'engourdissement de l'apathie, une indifférence profonde pour ceux qui auroient fait éclore ce cahos.— On ne peut en effet se promettre une affection bien vive pour un gouvernement de la part d'un peuple assujetti à un pareil systême. Quel motif pourroit l'y attacher? En appelleroit-on à l'empire de la force? Mais elle fait des esclaves qui jouent un rôle purement passif. C'est toujours au moment où cette arme devient la plus nécessaire qu'elle se brise ou dans les mains de celui dont elle est l'unique ressource, ou perd son ressort.— Celui qui n'obéit pas à l'impulsion de son propre cœur, en suivant celle de son gouvernement, lui est nécessairement étranger, quand il n'est pas son ennemi. Je veux bien encore que toutes les difficultés soient susceptibles de s'applanir, que l'on puisse réunir ces matiéraux disparates, réorganiser cet édifice délabré, à quelle époque peut-on raisonnablement se promettre de voir ce phœnix renaître et sortir plein de vie de ses cendres?

Les ressources d'un peuple ne sauroient se développer pendant cet état de langueur. Mais il faut observer que ses voisins n'en continueroient pas moins eux-mêmes à faire des progrès rapides, et à marcher comme ils l'ont déja fait, à pas de géants dans la route de la prospérité. Il seroit bien inutile de s'appesantir sur ces considérations. Contentons-nous d'observer que des évènemens analogues à ceux qui ont fait éclore la dernière guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis,

peuvent se renouveller. Des sujets de collision peuvent naître d'un moment à l'autre entre deux peuples qui courent la même carrière avec une ardeur égale. Quel fruit l'Angleterre pourroit-elle recueillir de ce changement de conduite par rapport au Bas-Canada? Que seroit-ce si ces boulversemens avoient, la chose est inévitable, graduellement enfanté des injustices des haines, des persécutions, tous les désordres qui marchent à leur suite? Il suffit de jetter les yeux sur les peuples qui se sont trouvés dans les mêmes circonstances, de consulter l'expérience pour sentir d'un coup que l'Angleterre auroit travaillé contre son intérêt, aussi bien que contre celui de la colonie; qu'en foulant aux pieds les principes de la justice, elle auroit également violé les principes de la saine politique.

Différens sujets sur lesquels notre attention s'est successivement fixée, m'ont fourni l'occasion de faire observer que jamais métropole ne s'étoit vue dans une position aussi favorable que l'Angleterre relativement au Bas-Canada. Il suffisoit de laisser la colonie à elle-même pour que le gouvernement Anglois n'eût rien à craindre des dispositions des habitans de la Province.— L'état dans lequel ils se trouvoient étoit le gage le plus sûr de leur fidélité comme de leur tranquillité. Il en résultoit pour leur métropole sous d'autres rapports des avantages d'autant plus marqués que la colonie était par là même fortifiée plus qu'une autre contre les attaques de ses voisins immédiats, tandis qu'en la supposant dans celui où il l'auroit désiré, elle seroit en effet le point le plus vulnérable de ses possessions dans cette partie de l'Amérique.

D'un autre côté, l'Angleterre pouvoit avec plus de facilité qu'aucun autre peuple faire avec le pays un commerce réciproquement avantageux. C'étoit d'elle et d'elle presque seule que nous pouvions tirer les objets manufacturés nécessaires dans notre climat, assortis aux besoins et aux habitudes qui en étoient le résultat. Ceux que nous pourrions nous procurer d'ailleurs n'étoient, à quelques exceptions près et généralement, que des objets de luxe. En considérant la position du pays, sa situa-

tion géographique, la nature de ses productions, ce ne pouvoit être la partie vraiment importante de son commerce. Quand les circonstances amèneroient la séparation des deux pays, en supposant même que l'Angleterre crût devoir se déterminer à nous laisser jouir de l'indépendance politique, elle seroit encore dans ce cas à même de s'assurer la conservation de ce genre de supériorité dans le Bas-Canada. En outre, dans cette dernière alternative, elle se trouveroit notre alliée née, notre protectrice naturelle. Nous ne pourrions que gagner mutuellement à des rapprochemens. Le sentiment de notre intérêt rendroit nos liaisons toujours plus étroites.

Il étoit aussi aisé de tirer de toutes les données que je leur ai mises sous les yeux, la conclusion que, même dans l'état actuel, l'étendue du commecre de l'Angleterre, l'accumulation de ses capitaux, la supériorité de son industrie, la perfection de ses manufactures, la grandeur de sa puissance maritime, tout enfin la mettoit dans une position à ne rien craindre de la rivalité des autres nations. Elle pouvoit, elle devoit pour son propre intérêt ouvrir une carrière plus ample à notre propre industrie et étendre la sphère de notre activité. Bien loin qu'il en pût résulter des inconvéniens pour elle, les avantages qu'elle pourroit tirer par là de sa colonie ne pouvoient qu'aller en augmentant, au lieu de diminuer. Elle auroit par là aussi celui de se l'attacher d'une manière plus étroite, non seulement en faisant par là disparoître toutes les causes qui pouroient faire naître le mécontentement ou le désir d'un changement, mais encore en rendant notre sort même de beaucoup préférable à celui que nous pourrions jamais espérer d'éprouver, si notre pays faisoit partie des Etats-Unis.

Je suis entré à ce sujet dans quelques explications et leur ai fait part d'idées et de faits qui m'ont paru les frapper par leur vérité, et avoir à leurs yeux le mérite de la nouveauté. Ma lettre est déjà trop longue pour m'y arrêter. Je dois ajouter seulement que j'ai pu par ce moyen faire sentir plus fortement encore que des erreurs et des injustices de la part du gouverne-

ment Anglois pourroient seules affoiblir les liens qui nous attachent à son empire et qu'il ne tenoit qu'à lui de resserrer.

Pendant le cours de notre entretien, je n'ai pas manqué de saisir l'occasion qui s'est présentée de citer un trait bien remarquable de l'histoire d'Angleterre, je veux parler du refus que firent autrefois les Barons de recevoir un nouveau code pour le mettre à la place de l'ancien droit et de la jurisprudence du pays. L'énergie aussi bien que la profonde sagesse de leur réponse, quand on leur en fit la proposition qui n'était pas dénuée de prétextes plausibles en apparence, est devenu l'objet de nos justes éloges. Le *Nolumus Leges Angliæ mutare* * a servi de texte à des observations réciproques sur les maux qu'entraînoient des changemens de cette nature que l'on fait subir à un peuple, et qui ont donné lieu à un célébre philosophe de l'Antiquité de dire que les citoyens devoient *combattre pour leurs loix comme pour leurs murailles.* J'avois parlé de la masse et de l'étendue des connoissances légales qu'un peuple fait toujours par acquérir par l'habitude, que la nécessité force les individus de contracter, de donner une attention constante aux principes que les loix ont établis de longue-main, et que la jurisprudence consacre journellement pour régler leurs actions comme la conduite de leurs affaires. C'est en effet pour eux une éducation pratique qui ne peut être que le fruit d'une longue suite d'années, qui se transmet et se parfectionne de génération en génération, et qui dans le fait est le plus sûr gage de la tranquillité comme du bonheur public. J'ai fait contraster cet heureux état avec l'ignorance, l'incertitude, pour tout dire en un mot, le cahos qui est toujours le résultat de l'introduction d'un code nouveau, qui ne peut jamais se trouver à l'unisson avec les établissemens préexistans. Ces considérations ont naturellement conduit à parler des difficultés même que l'on éprouve souvent à faire cadrer les plus légères altérations dans quelques parties des loix d'un pays avec tout le reste du systême, et de l'embarras et de la confusion qui en sont le résultat quand on ne se

* Nous ne voulons pas changer les loix de l'Angleterre.

conduit pas avec une prudence extrême et la plus grande réserve en les adoptant.

Mon adversaire ne nioit pas la vérité de ces observations.— Mais lui aussi prétendoit que les maximes que j'invoquois n'étoient pas applicables à toutes les circonstances, et que les conséquences que j'en tirois dépassoient le but. Suivant lui, et c'étoit avec l'accent d'une philanthropie sincère qu'il me paroissoit soutenir son sentiment, la différence de loix, d'usages, de langage sur surtout, entre une métropole et une colonie formée dans l'origine par un autre peuple, devoit aussi souvent produire entre l'une et l'autre une opposition de vues, d'opinions et d'idées qui nuisoit nécessairement aux intérêts des colons. Il ne pouvoit qu'en résulter pour eux des maux journaliers, parcequ'avec des intentions droites et pures, ceux auxquels l'autorité se trouvoit déléguée par le gouvernement de la mère-patrie, manquoient absolument de termes de comparaison pour bien juger de l'état des choses, ils pouvoient à tout moment tomber dans des fautes involontaires qui cependant avoient tout l'effet d'une injustice raisonnée.

En remontant à la source du mal, ajoutoit-il, on trouveroit facilement le moyen d'y porter remède. La métropole et la colonie ne doivent-elles pas avoir un intérêt égal à applanir ces obstacles à l'union qui doit règner entr'elles, à faire évanonir toutes les causes qui peuvent contribuer à troubler l'harmonie qui la nourrit? Les colons, loin de refuser de se prêter à cette amalgame, avoient les plus puissans motifs de courir audevant de toutes les mesures qui pouvoient contribuer à l'opérer.— C'étoit le seul moyen d'éclairer le gouvernement de la mère-patrie sur la conduite qu'elle devoit tenir envers ses nouveaux enfans, enfin en empêchant que ses faveurs mêmes ne devinssent des injustices, de la mettre à même de répandre ses bienfaits d'une manière égale, et dans les mêmes proportions que sur toutes les autres parties de son empire.

Il étoit aisé de répondre d'une manière victorieuse. J'ai fait voir que toutes ces idées brillantes dans la théorie se réduisoient

à des illusions dans la pratique. Revenant sur les différens faits historiques que j'avois invoqués dans le cours de cette discussion, j'ai pu démontrer d'après une expérience constante, que les changemens dont il étoit question, qui émanoient de l'autorité qu'une nation exerçoit sur une autre, ne pouvoient produire que des maux réciproques. Que quant au peuple qui les subissoit, ils avoient l'effet de le dénaturer, et par cela même de l'avilir, dégradation qui servoit ensuite à ceux dont elle étoit l'ouvrage de prétexte pour l'écraser.

Je lui ai fait remarquer en outre que la conservation des établissemens d'un peuple qui passoit sous la domination d'une autre nation, ainsi que la conservation des propriétés des individus dont celle des premiers était le gage, bien loin de mettre des obstacles à l'union qui devoit règner entr'eux, étoit exactement ce qui devoit nourrir l'harmonie. C'étoit le respect du gouvernement de cette nation pour les établissemens des habitans de cette nouvelle partie de ses domaines qui seul pouvoit les mettre à l'abri de la tyrannie de ceux entre les mains dsequels elle remettoit le dépôt de son autorité. Qu'il n'y avoit que les changemens qui s'opéroient graduellement, comme d'eux-mêmes et sans efforts, qui n'enfantoient pas ces sujets de collision, et trop souvent les convulsions qui faisoient le malheur des peuples d'un même empire, en minant ses forces et en affoiblissant ses ressources. Que quand cette vérité ne seroit pas de tous les temps et de tous les lieux, et qu'on pût même admettre la proposition contraire comme un principe fondé, il seroit comme tous les autres sujet à quelques exceptions, et que ce qui s'étoit passé dans le Bas-Canada suffisoit pour prouver combien il y avoit eu de sagesse à ne pas en faire l'application à ce pays. Qu'il étoit impossible de rien opposer à un fait aussi contant; qu'il étoit d'ailleurs évident que dans les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvions, aucun des heureux effets qu'on pourroit se promettre de l'exécution du plan dont il avoit été question, ne pourroit jamais compenser le danger, les maux qui en seroient l'inévitable ré-

sultat: il fallut convenir que ce n'étoit pas en brisant tous les ressorts de l'énergie chez les Canadiens qu'on pouvoit espérer d'eux un attachement solide pour leur métropole, des efforts généreux pour préserver d'atteinte les liens qui les unissoient à elle, qu'enfin ce n'étoit pas par un principe de dissolution et de mort que l'on pourroit espérer de conserver la vigueur d'un peuple ou de lui rendre la vie plus qu'à un individu.

Pour ne pas revenir inutilement sur les différentes considérations liées à cette partie de notre intretien qui a été à peu près un résumé de tout ce qui avoit précédé, je te prie de te rappeller de ce qui se trouve déjà daus cette lettre relativement aux mêmes objets. Il te sera aisé de te former une idée à peu près exacte de tout ce que j'ai pu dire pour ajouter au poids de ces raisons et mettre ces vérités dans un jour plus frappant. Aussi sans entrer dans ces détails, je te dirai qu'enfin j'ai eu la satisfaction d'entendre mon adversaire me dire avec la candeur, appanage ordinaire des lumières et de la droiture, qu'en formant les opinions qu'il avoit mises au jour relativement au Bas-Canada, il n'avoit pas eu comme moi l'avantage de connoissances puisées à la source; que ses notions, il les avoit prises dans les écrits de voyageurs, et dans les conversations d'hommes qui pouvoient n'avoir pas vu les choses par eux-mêmes, ou n'avoient pas résidé assez longtemps parmi nous, pour mériter une confiance entière: qu'il se croyoit obligé d'avouer que dans le cours de notre conversation, il avoit acquis plus de véritables données sur le Bas-Canada qu'il ne l'avoit fait pendant tout le reste de sa vie. Qu'en effet quelques unes des règles de politique et de gouvernement qu'il avoit invoquées pour soutenir le systême de conduite qu'il supposoit adapté au pays, n'étoient pas susceptibles d'application à tous les lieux, à toutes les circonstances, que les faits étoient tout dans une discusion comme celle-ci, et que ceux que j'avois invoqués moi-même étoient de nature à mettre en défaut tous les raisonnemens.

Il est bien temps de venir au dénouement final de cette scène dont le tableau ne sera probablement guères moins intéressant

pour toi qu'il ne l'a été pour moi-même. Il y manque un trait que je dois encore ajouter et qui te fera connoître pourquoi, j'ai pris la peine de signaler en particulier la réponse des Barons d'Angleterre entre tant d'autres faits historiques que j'ai été obligé d'omettre, dans la crainte que cette lettre déjà très longue ne finît par devenir un volume considérable.

Je m'adressai à celui qui avoit fait ces aveux respectables, et je lui dis: changeons de position et détournons pour un moment nos yeux des différens points de vue sous lesquels nous avons envisagé cette question, et les principes sur lesquels nous l'avons discutée. Permettez-moi de vous offrir un nouveau sujet de réflexions sur un objet également digne de notre attention à l'un et à l'autre comme sujets du même empire, mais qui sans doute doit me toucher comme Canadien encore plus vivement que vous.

Supposons que les évènemens qui ont amené la conquête du Bas-Canada eussent pris une autre direction, ou plutôt que le Canada eût été d'abord une colonie Angloise et que le sort des armes l'eussent fait passer sous la domination de la France.— Placez-vous dans notre situation et dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons nous-mêmes, mais Anglois, régis par des loix, des coutûmes, parlant une langue étrangère à la métropole avec une religion distincte, des établissemens analogues à vos goûts, à vos usages surtout en unisson avec ces loix, l'objet de votre confiance, les seules qui vous seroient connues, les seules par cette raison là même que vous seriez capables de consulter avec avantage et de prendre pour guides pour assurer ou défendre vos droits comme pour régler votre conduite.

Toutes les nations ont une prédilection fort naturelle pour leurs établissemens. Cet attachement est souvent aveugle, il est presque toujours exclusif. Elles croient souvent de bonne foi travailler au bonheur d'un peuple en le forçant à les adopter pour les substituer aux siens. Outre les avantages que les François espéreroient pour eux-mêmes de vous voir vous former à leurs institutions, à les prendre pour modèles, il pour-

roit se rencontrer parmi eux des hommes vertueux qui céderoient à l'impulsion de motifs semblables à ceux dont vous m'avez fait, par animés du désir de contribuer à votre félicité. Le moyen de l'opérer seroit sans doute celui que vous avez indiqué. Ne pourroient-ils pas tenir le même langage et vous dire: La différence de vos loix et de vos usages, celle de votre langue et de vos mœurs, jusqu'aux traits de votre caratère national établissent entre nous une ligne de démarcation beaucoup trop fortement empreinte. Vous demeurez étrangers à la nation dont vous êtes devenus les enfans et qui vous chérit. L'attachement que vous conservez pour vos établissemens oppose des obstacles sans cesse renaissans à l'harmonie qui doit règner entre les membres d'un même empire pour leur bonheur réciproque. Il tarit la source des bienfaits dont nous désirons vous combler, ou il en détourne le cours. Ne repoussez pas la main qui vous les présente. Abandonnez vos coutûmes, changez vos habitudes, dépouillez enfin toutes ces marques de distinction qui vous sont si funestes. Que des opinions analogues, les mêmes sentimens, des affections, des idées communes fruit de l'identité de langage, de loix, de principes moraux et réligieux vous rapprochent, et cimentent à jamais les liens qui nous unissent. Soyez enfin comme nous pour devenir un de nous. Quel parti prendriez vous? C'est à vous maintenant que je demande de prononcer sur la question qui a été si laborieusement discutée entre nous deux dans le cours de cette soirée. Je m'en rapporterai volontiers à votre décision; je suis persuadé qu'elle sera dictée par la bonne foi. Jugez entre nous.

Tu partageras la satisfaction que j'ai éprouvée, quand après un moment de silence j'ai reçu pour unique réponse à cette interpellation ces mots bien remarquables dans la bouche de mon adversaire, *Nolumus Leges Angliæ mutare.*

Notre dialogue s'est à peu près terminé là. C'est aussi par où je finerai ma lettre. Pour le coup, je ne solliciterai pas ton indulgence pour mes redites, le manque de clarté, les vices du style. Le sujet est trop intéressant pour que tu ne passes pas

aisément sur ces défauts. D'ailleurs c'est d'un entretien dont je t'ai rendu compte. Il eût été assez difficile d'y mettre un ordre bien exact. Tu dois m'avoir encore quelques obligations de mon travail, quelqu'imparfait qu'il puisse être dans la forme. Adieu.

FAUTES A CORRIGER.

Page III, ligne 14e, pour " Il suft," lisez, Il suffit.
Page V, ligne 32e, pour " peids," lisez, pieds.
Page 10, ligne 7e &c. pour " Chartage," lisez Carthage.
Page 13, ligne 29e, pour " fleaux," lisez, fléaux.
Page 15, ligne 7e, pour " resserer," lisez, resserrer.
Page 17, ligne 13e, même faute, même correction.
Page 18, ligne 17e, mettez un ! après le mot " dissiper ! "
Page 20, ligne 5e, lisez ainsi, " En quoi l'autorité du gouvernement en a-t-elle souffert ?"
Page 21, ligne 15e, pour " d'une empire," lisez d'un empire.
Page 24, ligne 19e, pour " associasion," lisez, association.
Page 34, ligne 11e, pour " Quel crainte," lisez, Quelle crainte.
Page 34, ligne 31e, pour " de plus," lisez, de plus en plus.
Page 35. ligne 22e, pour " acquereraient," lisez, acquerroient.
Page 37, ligne 18e, pour, " qu'elle se brise ou dans," lisez, qu'elle se brise dans.
Même page, ligne 24e, pour, " matiéraux," lisez, matériaux,
Page 43, ligne 11e, pour " daus," lisez dans.
Page 45, lignes 2 et 3, lisez ainsi, " dont vous m'avez fait part, animés &c."